



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP recrute pour le compte du Département des Sciences Biologiques et Pharmaceutiques Appliquées de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie (FMPO) un (01) poste d'enseignant-chercheur en **Immunologie**.

Diplômes requis :

- Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, et
- Diplôme de Master en Immunologie ou tout autre diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité.

Missions principales :

- Assurer les enseignements pratiques et/ou théoriques ;
- Participer aux programmes, projets et activités de recherche ;
- Participer à l'encadrement des étudiants ;
- Prendre part à des fonctions ou exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

Expériences professionnelles :

- Avoir le titre d'Ancien Interne des Hôpitaux ;
- Avoir une expérience de deux ans au moins dans l'enseignement supérieur (pédagogie et recherche) en immunologie ;
- Avoir une expérience dans l'encadrement dans un service d'immunologie (moniteur, vacataire ou autre) d'au moins 2 ans;
- Etre auteur de publications en rapport avec la spécialité ;
- Avoir suivi des formations complémentaires dans le domaine de l'immunologie.

Eligibilité :

- Etre âgé, au plus, de 45 ans au 31 décembre 2024 ;
- Présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures.

Modalités de sélection

Le recrutement se fera après examen de dossiers et entretien avec les candidats sélectionnés.

Lieu de dépôt, Modalités de dépôt et Date limite :

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante : <https://recrutement.ucad.sn> au plus tard le à 18 h.

15 MARS 2024

PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Recteur de l'UCAD ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae (CV) détaillé, daté et signé ;
- une copie légalisée par la police ou la gendarmerie de la carte nationale d'identité ;
- une copie légalisée par la police ou la gendarmerie du certificat de nationalité ;
- les copies légalisées par la police ou la gendarmerie des diplômes ou attestations et les relevés de notes (du bac au doctorat) ;
- les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation ;
- les exemplaires de mémoires ou de thèses ;
- les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement (pédagogie et recherche) ;
- les attestations de services faits ;
- tout document justificatif d'un grade obtenu dans l'enseignement supérieur ;
- tout autre document justificatif du CV ;
- deux (02) lettres de recommandation.

Fait à Dakar, le 10 FEV 2024

Le Recteur

Professeur Ahmadou Aly MBAYE

Le Recteur
Président du Conseil Académique de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE